

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 17h00 - Clôture 19h00)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2018	3
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	3
5.	PRÉAVIS 17/2018 - BUDGET 2019	5
6.	PRÉAVIS 18/2018 - ACHAT DE LA PARCELLE 9192, PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT DE VAUD, AU LIEU-DIT L'ARZILLER À VILLETTE	14
7.	PRÉAVIS 19/2018 - LAVAUX PATRIMOINE MONDIAL - RÉALISATION ET INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATION DANS LES VILLAGES DE LAVAUX	18
8.	PRÉAVIS 20/2018 - TEMPLE DE CULLY, RÉAMÉNAGEMENT DE LA SACRISTIE	20
9.	COMMUNICATION 07/2018 - DÉCOMPTE DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 02/2016, RÉSEAU D'EAU DES GRANGES (RIEX) ET CHEMIN NEUF (EPESES), LIAISON RIEX-EPESES PAR LA ROUTE DE LA CORNICHE	22
10.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	22
11.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	24

M. Nicolas Blanc, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Magaly Mavilia du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	53
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM Matthieu Cardinaux, Lucie de Palma, Thomas Ellis, Rachèle Féret, Marc-Henri Noverraz et Jacques Potterat	6
ABSENT NON EXCUSÉ	M. Simon Vogel	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a pas de modification.

L'ordre du jour est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2018

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. Y. Rey :

A la page 16, **organisationnelles** au lieu de *réactionnelles*.

M. P. Humbert :

A la page 6, ajout « la surface **restante** »

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme C. Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président informe des courriers reçus, soit :

- Démission de Mme Rachèle Féret au 31.12.2018

- Copie adressée à la Municipalité du Collectif des habitants de Riex « Securiex » concernant la sécurité sur la route traversant Riex adressée à Municipalité
- Réponse à la pétition « pour des espaces verts entretenus » de M. et Mme L. et M. Béguelin

➤ **Votation fédérale du 25 novembre 2018**

Résultats :

Objets soumis au vote Fédéral	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
1. Initiative populaire du 23 mars 2016 «Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)»	1'890	124	1	1'765	712	1'053	54.55
2. Initiative populaire du 12 août 2016 «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (Initiative pour l'autodétermination)»	1'892	22	0	1'870	344	1'526	54.60
3. Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)	1'891	33	0	1'858	934	924	54.57

➤ **Prochaines votations 2019:**

10.02.2019 - 17.03.2019 - E. 07.04.2019 - 19.05.2019 - E. 20.10.2019 - 24.11.2019

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2019 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieu
18.02.2019	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
08.04.2019	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
24.06.2019	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
07.10.2019	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
06.12.2019	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
	17h00	Salle Davel, Cully, Mariadoules, Aran ou Epresses à déterminer

5. PRÉAVIS 17/2018 - BUDGET 2019

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Pasquini:

Il lit les conclusions et propose d'amender le préavis 17/2018 comme suit :

2 Amendements :

45 - ORDURES MÉNAGÈRES - DÉCHETS (p. 37)

- Compte 450.318.800 Déchets ménagers - Transport :
Diminution de la charge de CHF 38'000.- pour être ramenée à CHF 114'000.-;
- Compte 450.318.804 Déchets resto/entr. - Transport :
Diminution de la charge de CHF 12'000.- pour être ramenée à CHF 38'000.-.

Compte tenu des amendements proposés, l'excédent de charges budgétisées diminuera de CHF 2'992'200.- à **CHF 2'942'200.-** et la marge d'autofinancement augmentera de CHF 123'700.- à **CHF 173'700.-**.

Le Président passe en revue le budget chapitre par chapitre selon la brochure, et le budget sera voté globalement à la fin. Il demande au conseiller d'indiquer le numéro de la page, de la sous-rubrique, du numéro et du libellé du compte.

Les amendements seront mis au vote à la fin des discussions sous le chapitre concerné.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - P. 14-17

La discussion est ouverte.

M. D. Grobet :

P. 14 - 102 Municipalité : On a une municipalité de 7 personnes, pour des raisons historiques que l'on connaît, les communes importantes comme Lutry, Savigny, Epalinges, Crissier et autres fonctionnent avec 5 municipaux.

Il a fait une règle de 3 en prenant les Fr. 465'800.-, en divisant par 7 et en multipliant par 5. On arrive à une économie d'env. Fr. 130'000.- par année, soit sur un exercice complet de 5 ans de Fr. 650'000.- si on devait décider de passer d'une municipalité de 5 personnes. Il rend attentif que le règlement communal prévoit que cette possibilité soit étudiée avant le 30 juin 2020. Donc avant fin juin 2020 on devra décider si on reste sur 7 municipaux et un cout global d'env. Fr. 465'800.- ou imaginer une économie et de passer à un équilibre en nombre de municipaux beaucoup plus proche des communes qu'il a citées.

Il aimerait simplement, pas besoin de réponse la Municipalité, qu'un des groupes politiques entende ceci et éventuellement prenne cela en main avant le 30 juin 2020. Ceci évidemment sans aucune remarque sur la qualité du travail effectué par les municipaux. C'est juste une question de calcul par rapport à d'autres communes qui fonctionnent avec 5 municipaux.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

La Municipalité va étudier la situation et s'y atteler dans le courant 2019. Il faut savoir que si l'on passerait de 7 à 5, il n'y aurait pas forcément une économie d'env. Fr. 150'000.- car les 5 municipaux, auraient beaucoup plus travail et par conséquent il y aurait des heures supplémentaires.

M. J.-L. Badoux :**P. 15 - 110 Administration, compte 110.490.100 Imputation interne - Charges personnel**

Il est interpellé par le revenu de Fr. 3'716'900.- dont le détail est à la fin du budget mais qui annule quasiment totalement le traitement du personnel, compte 110.301.100, de Fr. 3'735'000.-. Il a vu que cette imputation interne concernait des imputations dites « charges du personnel » pour l'ordre de 3 Mio, « charges de conciergerie » pour l'ordre de Fr. 634'300.- et une « charge d'infrastructures » de Fr. 80'200.-. Les personnes qui assurent la conciergerie sont du personnel !

Il aimerait savoir la différence qu'il y a entre cette imputation « charges conciergerie - concierges », ainsi que l'imputation « charges personnel » et l'imputation « charges infrastructures » et est-ce qu'au niveau de la lecture au niveau de la balance des charges du personnel, on n'aurait pas insuffisamment mis de montants dans la part administration et un peu trop chargé la part des déchets ?

M. Y. Sesseli, boursier :

Ce sont les imputations internes des salaires. Ce montant comprend les salaires bruts, mais également toutes les autres charges Salariales (AVS, caisse de pension, assurance maladie). Ensuite il y a les clefs de répartition, ces dernières sont revues chaque année avec les chefs de services (Voirie, Conciergerie, Assainissement, etc) en collaboration avec les RH. La répartition est évaluée au tarif horaire pour le personnel fixe ainsi que pour celui sur appel.

M. J.-L. Badoux :

Il ne comprend toujours pas la différenciation entre cette imputation interne « charges personnel » et cette imputation interne « charges conciergerie » qui pour lui reste du personnel à moins que la conciergerie soit donnée à l'extérieur ainsi que cette 3^{ème} imputation qui fait partie du montant global de Fr. 3'716'900.- qui correspond à une imputation « charges infrastructure » ?

M. Y. Sesseli, boursier :

Il lui demande des précisions quant à sa demande.

M. J.-L. Badoux :

Il aimerait avoir une distinction claire et précise de ces 3 facteurs qui composent ce montant de Fr. 3'716'900.- soit d'une part des « charges personnel », d'une part par des « charges conciergerie » et d'autre part des « charges infrastructures ». Il aimerait que l'on lui définisse quels sont les montants mis dans ces 3 catégories ?

M. Y Sesseli, boursier :

Les montants indiqués correspondent au temps effectués par le personnel. L'évaluation se fait pour chaque service : Conciergerie, Infrastructure et autre (fontainiers, personnel administratifs). Ces montants sont ensuite regroupés dans un seul pour ne pas ajouter trop de ligne.

17h25 - Arrivées de M. Ph. Mäder et de Mme F. Gross.

M. J.- L. Badoux :

Il comprend enfin. En fait c'est le personnel et une partie est raccordée à du personnel et une partie est attribuée à la conciergerie et une autre à l'infrastructure.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il précise à M. J.-L. Badoux qu'aux pages 53 et 54, il y a tout le détail des imputations internes qui sont liées à ces postes précis.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

2. FINANCES - P. 18-19

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS - P. 20-33

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

4. TRAVAUX - P. 34-40

Le Président rappelle l'amendement de la Commission des finances.

45 - ORDURES MÉNAGÈRES - DÉCHETS (p. 37)

- Compte 450.318.800 Déchets ménagers - Transport :
- ✓ **Diminution de la charge de CHF 38'000.- pour être ramenée à CHF 114'000.-;**
- ✓
- Compte 450.318.804 Déchets resto/entr. - Transport :
- ✓ **Diminution de la charge de CHF 12'000.- pour être ramenée à CHF 38'000.-.**
- ✓

Compte tenu des amendements proposés, l'excédent de charges budgétisées diminuera de CHF 2'992'200.- à **CHF 2'942'200.-** et la marge d'autofinancement augmentera de CHF 123'700.- à **CHF 173'700.-.**

M. R. Bech, Municipal

Il est évident que la Municipalité tient à optimiser le coût des ramassages. Cela étant elle estime que la collecte, le ramassage et le transport des déchets et des autres types de déchets ménagers doivent faire l'objet d'un examen global et non pas sectoriel seulement comme semble suggérer la Commission des finances, qui s'arrête essentiellement à une tournée de porte à porte pour les ordures ménagères.

Le budget 2019 est un budget statique qui est basé sur l'existence de la situation actuelle et qui ne tient effectivement pas compte de l'évolution de l'année prochaine et de l'installation des écopoints. La raison est qu'au moment de l'établissement du budget, on n'avait absolument aucune information valable et probante qui permettait d'anticiper l'effet financier de l'installation des écopoints. Donc la raison pour laquelle aussi, comme l'a remarqué à juste titre la Cofin, l'économie envisagée et évoquée dans le préavis 05/2018 de Fr. 50'000.- par hasard n'est effectivement pas reflétée dans le budget 2019 puisque l'on n'avait pas encore ces chiffres. Aujourd'hui, par contre sur la base des soumissions rentrées dans le cadre des marchés publics, la procédure ouverte, et des adjudications envisagées, on peut d'ores et déjà s'attendre à une réduction globale du poste gestion transport et ramassage des déchets globalement tout type de déchets ramassés d'environ Fr. 65'000.-. Donc pour ces postes, on peut dire que d'ores et déjà l'économie préconisée par la Commission des finances sera réalisée dès l'instant où les écopoints seront intégralement mis progressivement en place dans le courant de l'année 2019. Dans ce sens-là, l'objectif de réduire les coûts de gestion des déchets est atteint par cette mesure.

L'amendement de la Cofin demande de réduire le coût de transport des déchets en supprimant une tournée hebdomadaire de ramassage des déchets ménagers, sur la base d'un calcul finalement assez simple, aujourd'hui on a 2 tournées, on en supprime une, donc on supprime aussi la moitié des frais. Malheureusement un tout de peu simple, il y a un élément, paramètre supplémentaire dont il faut tenir compte qui est l'effet de report des tonnages de la tournée qui serait supprimée sur les autres tournées. Une augmentation de tonnage va se refléter sur une augmentation des coûts également des autres tournées. Aujourd'hui on ne sait absolument pas comment ce report va se faire, est-ce qu'il va se faire sur les écopoints, ou sur la tournée qui subsiste. On n'a actuellement aucun indicateur. On peut même imaginer que suivant l'importance de ces reports, les fournisseurs doivent augmenter la capacité de récolte par exemple en prenant un camion de plus et du personnel de plus. Ce qui pourrait donc avoir une incidence finalement importante sur le coût global et sur le coût des autres tournées. Finalement la suppression d'une tournée de ramassage n'aura pas apporté une diminution significative du coût global alors qu'évidemment la suppression d'une tournée à coup sûr va augmenter un peu l'insatisfaction de la population. Il pense aussi au rôle social de la tournée de ramassage des déchets ménagers, certaines personnes ne seront pas forcément disponibles pour aller dans un écopoint et ne pourront pas se déplacer facilement. C'est un élément important.

La Municipalité estime que cette suppression est dans tous les cas prématurée parce que l'on a besoin d'avoir un peu de recul, de tirer un premier bilan de l'introduction de l'écopoint et de l'usage qu'en feront effectivement les habitants. Ce n'est qu'ensuite que l'on pourra en tirer les conséquences et affiner ce raisonnement, faire des simulations beaucoup plus précises sur les coûts avec l'aide d'ailleurs du futur fournisseur, à désigner, puisqu'il y aura à ce moment-là des modifications des conditions contractuelles qu'il faudra négocier avec ce fournisseur.

C'est les raisons pour lesquelles la Municipalité estime que cet amendement doit être rejeté par le Conseil communal.

M. D. Gay :

Il rappelle les faits. On a décidé de poser des écopoints pour des montants considérables. On a accepté ces dépenses extrêmement importantes pour ces écopoints. On avait prévu à ce moment-là de coupler l'accord de la Cofin et du Conseil communal à la suppression d'une tournée. On nous a dit tant la Municipalité et le Président du Conseil de l'époque que formellement ce serait une chose qui a priori n'était pas possible.

Dans le cadre du budget, on revient sur cette question malgré que qu'on comprenne très bien ce que dit M. R. Bech, Municipal, concernant ces éventuels reports et tous d'accord. Mais ce qu'on souhaite absolument et dans la mesure où on a fait un investissement pareil pour ces écopoints, qu'on n'attende pas de voir, et ça c'est absolument exclu, si des gens sont en définitif d'accord d'aller plutôt

mettre leurs déchets dans un écopoint et puis qu'ensuite on réalise éventuellement qu'on n'aurait pas dû les faire parce que les gens ne les utilisent pas.

Dès que les installations seront en place, il faut que les gens soient incités à utiliser les écopoints et on pense que la bonne solution est de limiter les 2 tournées à une tournée.

Il répète que ces écopoints sont extrêmement chers et qu'on en a fait des relativement luxueux pour raisons paysagères ou autres. On rappelle qu'avec une économie et si on peut la faire de l'ordre de Fr. 100'000.- par année avec toutes les tournées, en 10 ans ces écopoints sont payés.

Avec tout ça, on persiste à penser et à posteriori dans le contexte du budget d'aujourd'hui qui est extrêmement et fortement déficitaire que c'est une occasion à ne pas manquer dans ce sens.

Mme S. Brander :

Elle remercie M. R. Bech, Municipal, pour ses explications et elle demande ne pas voter pour les amendements de la Commission des finances. La raison est très simple. C'est que les écopoints ne seront pas encore en fonction à partir du 1^{er} janvier 2019. Elle veut bien être incitée à aller déposer ses déchets dans l'écopoint de Cully, mais actuellement il n'y a pas d'écopoint au centre de Cully.

Donc on doit avoir une réserve et ne pas nous supprimer une tournée déjà maintenant pour qu'ensuite ne pas savoir où on va en 2019.

M. R. Bech, Municipal :

Il répond à Mme S. Brander. Il est vrai que l'écopoint de Cully ne sera pas en place avant la fin du 1^{er} semestre de 2019. Par contre les ramassages porte à porte selon un nouveau système vont rentrer en fonction qu'à partir du 1^{er} juillet 2019 étant donné que le contrat avec le transporteur échoit à fin juin 2019 et qu'on aura un autre contrat.

Maintenant la situation au 1^{er} juillet, si l'écopoint de Cully n'est pas encore construit, on pourrait effectivement se trouver dans une situation un petit peu paradoxale même si elle temporaire qui consisterait à dire que les habitants de Cully et environs n'auraient pas d'écopoint en place et on leur supprimerait quand même leurs 2 tournées. Ce qui est évidemment une situation certes temporaire. Il entend bien la volonté de la Cofin de faire des économies, mais on est un petit peu encore dans une phase transitoire et il est prématuré d'imaginer cette dépense parce qu'on ne la connaît pas.

M. P.-A. Fontannaz :

Le plus grand écopoint de Bourg-en-Lavaux est à côté de la station d'épuration à Cully. Il fonctionne très bien et n'est jamais encombré et il pense qu'on peut se satisfaire de celui-là.

M. R. Bech, Municipal :

Il n'y a en principe pas de déchets ménagers à la déchetterie.

M. P.-A. Fontannaz :

On pourrait envisager de prévoir également la réception des déchets ménagers à la déchetterie.

M. M. Pasquini :

Alors effectivement, on a entendu parler Mme S. Brander qui formulait la prudence, il croit qu'en règle générale le budget qu'on nous a présenté est fait avec beaucoup de prudence.

L'activité principale de la Commission des finances est de faire le suivi des préavis qu'on a votés et l'argument fort la dernière fois qu'on a accepté ces écopoints, c'était de savoir les économies qu'on ferait. On nous propose, on investit de manière importante en nous promettant des économies et la Cofin en regardant le budget ne voit rien.

M. R. Bech, Municipal, nous a dit spontanément qu'il pensait faire Fr. 65'000.- d'économie donc M. M. Pasquini se pose la question si on ne va pas faire un amendement supplémentaire de Fr. 15'000.- aux Fr. 50'000.- proposés par la Cofin.

La Cofin aimerait voir cette économie de Fr. 50'000.- sur le budget 2019 et c'est la raison pour laquelle elle fait cet amendement.

Mme V. Hill :

Il y a une situation un peu transitoire qui va être en cours en tout cas pendant les 6 premiers mois. Elle propose de couper la poire en deux et puis de demander à la Municipalité de baisser le budget au poste 45 ordures ménagères-déchets de Fr. 30'000.-, montant à déterminer sur quel poste exact il serait imputé.

Donc en fait elle propose un amendement qui remplacerait l'amendement de la Commission des finances.

Le Président :

Cette diminution de charges de Fr. 30'000.- serait imputée au compte 450'318'800 pour être ramenée à Fr. 122'000.- ?

Mme V. Hill :

Non, ce serait sur le compte 45 ordures ménagère-déchets global.

M. B. Rufi

Concernant l'économie de Fr. 65'000.-, il pose la question à M. R. Bech, Municipal comment ce montant a-t-il été calculé et il repose sur quelles bases ?

M. R. Bech, Municipal :

Il précise qu'on est encore en phase de suivi de la procédure d'appels d'offres publiques, donc on doit être extrêmement prudents sur la nature et le contenu des informations que l'on peut donner en l'état. L'économie de Fr. 65'000.- résulte de la comparaison entre le budget actuel de 1,5 Mio sur l'ensemble du ramassage des déchets porte-à-porte et aux écopoints par rapport à la totalité globale ainsi qu'aux offres rentrées et des adjudications envisagées. C'est ça la différence. Et ces Fr. 65'000.- c'est sur quoi ? Comme indiqué, il ne peut pas aujourd'hui donner des détails par risque de violer des règles de procédure en cours, mais il mentionne que dans ces Fr. 65'000.- il y a déjà une part du budget déchets ménagers.

M. B. Rufi :

Il remercie M. R. Bech de sa réponse. Mais s'il comprend bien de toute manière avec 2 ramassages qui continueraient à être réalisés, on économise Fr. 65'000.-, donc il propose en tout cas pas de déduire l'amendement proposé par Mme V. Hill, puisque de toute façon on économise Fr. 65'000.- avec les ramassages.

La Commission des finances est pour passer à un ramassage par semaine dès que les nouveaux contrats entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2019. En fait la diminution des charges budgétées ne devrait pas être de Fr. 65'000.- mais d'un montant supérieur et le budget accordé à la Municipalité ne doit pas forcément être dépensé de façon absolue si elle peut faire des économies.

Dès lors, M. B. Rufi propose de maintenir l'amendement à Fr. 50'000.- parce que de toute façon ça ne change rien et de maintenir la demande de passer à un ramassage hebdomadaire.

Le Président :

On est bien au clair qu'on ne parle que du budget ce soir et pas d'un seul ramassage par semaine !

M. P.-A. Fontannaz :

Comme l'a indiqué le Président, on vote un budget. On doit donner un signe clair à la Municipalité comme quoi on ne dépense pas autant d'argent qu'on en dépensait avant. Alors faire un compromis,

économiser Fr. 25'000 sur un budget. Non, on demande à la Municipalité de faire en sorte d'économiser Fr. 50'000.-. Si on peut économiser Fr. 70'000.- c'est bien, si on économise que Fr. 40'000.- tant pis.

Mais si on ne donne pas un signe clair, qu'on laisse un flou artistique, on ne va jamais rétablir les finances communales. Maintenant on doit être clair, on doit économiser.

M. P. Humbert

Qu'il sache, jusqu'à présent, on n'a pas encore accepté au niveau du Conseil une baisse des prestations concernant les déchets, elle a été envisagée mais jamais acceptée, donc on est en train de parler d'une hypothétique tournée en moins bien qu'il soit favorable à l'enlever mais il faudra voir comment. Par contre ce qui serait souhaitable peut-être pour le budget c'est de laisser le municipal avec le choix où il peut faire ses économies et de mettre plutôt sur tout le point 45 une économie globale sur les déchets et non pas sur un poste, à voir comment procéder. Donc on arrive au même résultat mais il lui paraît être un petit plus intelligent parce que ça laisse un peu de pouvoir au municipal.

Le Président mentionne qu'il va passer au vote les 2 amendements, soit d'abord celui de la Commission des finances puis celui de Mme V. Hill, mais des conseillers interviennent et demandent la parole.

M. J. Micol :

Il se rallie à la proposition M. P. Humbert. On parle du point 450 au budget. C'est une approche plus souple que de voter sur poste précis. Est-ce que la Commission des finances serait prête à modifier son amendement ?

M. Ch. Currat :

Juste pour la 3ème proposition, est-ce que c'est sûr qu'on puisse changer le point 45 car le montant total n'est pas la somme de ce qui est additionné par les rubriques qui sont dessous. Techniquement comment cela peut se faire ?

M. D. Gay :

La Commission des finances s'est rapidement concertée et elle maintient qu'il faut faire une économie sur les frais de transport pour les motifs déjà expliqués. Elle signale qu'en fonction de ce qui avait été voté, les citoyens sont rapprochés des points de collecte, et dans ces conditions, elle estime que vu la situation financière de la commune, on doit compenser ça par une diminution d'une tournée de ramassage des déchets. La Commission des finances se tient à cette solution.

M. R. Bech, Municipal :

Concernant le vote sur les amendements, il précise que l'amendement de la Cofin est une diminution spécifique de Fr. 50'000.- sur les ramassages porte-à-porte des déchets ménagers, alors que l'amendement de Mme V. Hill propose aussi une diminution de Fr. 30'000.- sur le poste 450 global. D'ailleurs, on n'a pas demandé à la Municipalité si elle soutenait cette proposition, si elle pouvait être d'accord avec mais cette proposition porte sur l'ensemble du poste, à charge de la Municipalité de répartir ce montant comme elle peut le faire mais pas nécessairement sur le ramassage porte-porte. C'est comme ça qu'il comprend la différence des amendements.

M. J. Berthet :

Techniquement il ne voit pas la validité de l'amendement de Mme V. Hill. On est sur un exercice comptable. Les dépenses doivent être faites sur des postes comptables. On ne peut pas simplement dire qu'on va diminuer de Fr. 30'000.- sur la ligne 450.

M. R. Bech, Municipal :

On peut être très à cheval sur la forme, mais on peut très bien répartir la réduction proposée proportionnellement à tous les postes budgétaires concernés. Cela ne pose pas un problème si vraiment il faut le faire.

M. P.A. Fontannaz :

A son avis, un amendement doit un petit peu soutenu. On a d'abord un amendement de la Commission des finances de diminuer de Fr. 50'000.-. On dit oui-non. Si c'est refusé, on passe à l'amendement de Mme Hill.

Le Président précise qu'un amendement n'a pas besoin d'être soutenu par un certain nombre de conseillers.

Il clôt la discussion et passe au vote l'amendement de la Commission des finances :

45 - ORDURES MÉNAGÈRES - DÉCHETS (p. 37)

- Compte 450.318.800 Déchets ménagers - Transport :
Diminution de la charge de CHF 38'000.- pour être ramenée à CHF 114'000.-;
- Compte 450.318.804 Déchets resto/entr. - Transport :
Diminution de la charge de CHF 12'000.- pour être ramenée à CHF 38'000.-.

Compte tenu des amendements proposés, l'excédent de charges budgétisées diminuera de CHF 2'992'200.- à **CHF 2'942'200.-** et la marge d'autofinancement augmentera de CHF 123'700.- à **CHF 173'700.-.**

C'est accepté par 37 voix pour, 11 contre et 4 abstentions.

Suite à cette acceptation, Mme V. Hill retire son amendement.

5. INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES - P. 41

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

6. POLICE - P. 42

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

7. SÉCURITÉ SOCIALE - P. 43

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

8. SERVICES INDUSTRIELS - P. 44-46

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

TOUTES LES ANNEXES - P. 47- 71

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux :

p. 67- Plan d'investissement - Domaines & Objets -Plateau de la Gare - Nouvel accord Cuénoud (Suite DDP). On prévoit d'accepter un préavis d'un Mio en 2020. Est-ce qu'on peut connaître à quoi correspond ce montant d'un Mio et ce nouvel accord ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Elle informe que la Municipalité prévoyait une solution avec un DDP pour la construction de ses immeubles car lors des discussions et négociations avec notre partenaire Cuenoud, il y a eu une phase ou éventuellement il aurait voulu céder sa part à la commune. C'est pour ça qu'on l'a mis ici. Apparemment, maintenant ça ne prendra pas du tout cette direction. C'est juste indiqué comme aide-mémoire.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 17/2018 amendé :

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis N° 17/2018 de la Municipalité du 5 novembre 2018
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix pour, 1 contre et 1 abstention

d'approuver le budget 2019 amendé.

Le récapitulatif du budget 2019 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	41'871'600
Charges totales	CHF	44'863'800
<hr/>		
Excédent de charges	CHF	2'942'200

Marge d'autofinancement positive : CHF 173'700.-

6. PRÉAVIS 18/2018 - ACHAT DE LA PARCELLE 9192, PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT DE VAUD, AU LIEU-DIT L'ARZILLER À VILLETTE

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

La Commission des finances juge inopportun l'acquisition de la parcelle au regard du faible rendement qu'il peut être raisonnablement attendu et de la faible liquidité du bien.

La Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, propose dès lors de refuser le préavis 18/2018.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. V. Chollet:

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 18/2018 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. J. Micol :

Est-ce que l'option P&R a-t-elle été envisagée ?

M. G. Hauert, Municipal :

L'Etat de Vaud avait fait une proposition pour l'achat de cette parcelle à Fr. 250'000.-. On a fait une remarque que le prix était surfait, donc il l'a ramenée à Fr. 200'000.-. C'est une opportunité d'acheter cette parcelle près de la gare éventuellement soit pour de la location soit pour un P&R ou avec macaron. Cette parcelle se trouvant tout près de la gare de Villette, cela serait assez judicieux d'avoir cette parcelle pour la commune. La Commission des finances fait part qu'il y a peu de monde dessus. Les places sont indiquées en jaune ce qui fait que les gens ne se parquent pas forcément.

Il aimerait que la Cofin fasse un amendement à ce préavis, qui serait qu'elle mentionne que l'achat ne devrait pas dépasser Fr. 100'000.- au cas où l'Etat vendrait cette parcelle à plus ou moins Fr. 100'000.-, ce dont il doute beaucoup.

M. J. Micol :

Au fond, c'est aussi associer un tout petit peu à la pérennité de la gare de Villette, comme ce parking est à côté de la gare, il y aura davantage de personnes qui vont la fréquenter et si on regarde le message provisoire du Conseil fédéral au Parlement, il le dissocie. Les surcharges dans la région Lausanne-Vevey peuvent être éliminées dans une large mesure grâce à l'optimisation du RER vaudois. Donc ce n'est pas une mesure totale et puis ce message du Conseil fédéral au Parlement est provisoire. Donc il attire l'attention sur ce que vraiment on peut faire pour pérenniser quand même la gare de Villette !

M. P.-Y. Delcourt :

Il abonde dans le sens de son collègue pour dire que l'acquisition de cette parcelle a aussi un intérêt stratégique et politique. Effectivement elle donne l'accès à la gare de Villette dont la fréquence des trains sera améliorée dans les années à venir et sur le long terme, elle devra encore l'être davantage.

Il donne les informations suivantes sur ce qui va se passer dans l'agglomération Lausanne-Morges pour les 10 années prochaines :

- des travaux sur l'A9 qui vont durer jusqu'en 2026 selon l'OFROU avec l'élargissement du tunnel de Belmont ;
- l'OFROU a mis à l'enquête publique le projet de résorption du goulet d'étranglement de Crissier soit des élargissements au niveau de l'échangeur de Crissier à une voie supplémentaire de chaque côté, la construction d'une jonction à Chavannes et à Ecublens et la complétude de la jonction de Malley. Tout cela pendant 10 ans ;
- la construction du tram, si suite à un recours le tribunal rend son verdict en faveur de l'Etat de Vaud, à partir de 2019 jusqu'en 2021 entre le Flon et Renens ;
- la prolongation du tram entre Renens et Bussigny entre 2021 et 2023.
- le BHNS (bus à haut niveau de service) qui va partir de Lutry jusqu'à Bussigny. Travaux d'aménagement du BHNS entre 2020 et 2030.

Ce qui fait qu'on aura beaucoup de problèmes à circuler sur le réseau routier de l'agglomération pendant les 10 prochaines années.

C'est donc un investissement stratégique pour permettre à la population de pouvoir avoir une alternative sérieuse à la route. Par conséquent, on doit soutenir la proposition de la Municipalité d'acquérir cette parcelle.

M. J.-L. Badoux :

Il y a quelques années l'Etat de Vaud a donné des kilomètres de routes qui traversent les localités mais s'est bien gardé de conserver des petits coins qu'il avait de part et d'autre de ces routes qui demandaient peu de frais et peu d'entretien. Le montant Fr. 200'000.- pour 200 m² de terrain, correspond à Fr. 1'000.-/m². C'est le prix du terrain qu'on dépense pour construire quelque chose pour permettre à des familles d'y vivre. Ce ne sont que 10 places de parc pour peut-être 10 ou plus de personnes qui vont s'y parquer pour prendre le train à 06h00 le matin et à 19h00 le soir. Elles ne vont pas sauver la gare de Villette. De plus d'après la loi sur les routes, on n'a pas le droit de manœuvrer sur le domaine public et là on y est obligé.

Il n'achèterait même pas cette parcelle à Fr. 100'000.- mais plutôt à Fr. 50'000.-, même à Fr. 1.- symbolique.

Par conséquent, il ne peut que décourager le Conseil communal à acquérir cette parcelle.

M. Ch.-H. Duboux :

Il a lu avec attention le rapport de la Commission qu'il salue parce qu'il lui semble que c'est un excellent travail. Il y a des gens qui ont fait l'effort d'aller sur place et d'aller voir aussi le taux d'occupation.

Mais la première chose qui le fait bondir comme M. J.-L. Badoux, c'est quand on voit des places de parc à Fr. 891/m², d'après son calcul, qui est le prix d'un terrain à bâtir. Cela lui paraît un non-sens d'une commune d'acheter à l'Etat ces places de parc à ce prix-là. C'est vraiment un coût surfait pour des places de parc. La Commission des finances est allée voir le taux d'occupation sur place et sur les 10 et 12 places il y avait un taux d'occupation moyen de 4 places. Alors si ces places sont louées à Fr. 100.-, il laisse faire le calcul de rentabilité sur des décennies.

Par contre, comme ces places sont encore propriété de l'Etat de Vaud, il ne pense pas qu'il va les rayer de la carte et mettre autre chose dessus. Elles seront de toute façon disponibles pour l'usage des gens parce que c'est effectivement pratique pour les gens qui prennent le train mais à ce prix-là, même à la moitié du prix, c'est encore trop cher et s'il y en a un qui fait une affaire c'est l'Etat de Vaud mais pas la commune. Donc pour lui en tout cas il faut soutenir de manière vive la position de la Commission des finances.

M. N. Potterat :

Il précise qu'il y a déjà pas mal de places de parc dans les alentours de la gare de Villette et qu'une vision générale pour les parkings de la commune ou une idée de ce qu'on pourrait en faire pourrait aussi aider dans ce genre de situation à se positionner, mais en l'état il propose de refuser ce préavis.

M. P.-Y. Delcourt :

Il prend l'exemple de la gare de Grandvaux. Quand il est arrivé il y a 15 ans à Grandvaux, le parking de la place de la gare était presque vide comme celui de Villette aujourd'hui, on se serait dit pourquoi conserver ce parking, on pourrait peut-être le céder aux riverains ce terrain. Aujourd'hui ce parking de plus de 30 places de parc est presque plein tous les jours. Qu'est-ce qui va arriver dans quelques années quand il sera totalement plein. Il n'y a pas d'autres places de parc dans le quartier. On ne pourra plus accéder à la gare de Grandvaux si on n'y va pas pied. On devra prendre sa voiture pour se déplacer.

Il pense que dans une vision à long terme la gare de Villette peut aussi renforcer son attractivité et pour ce qui est de la rentabilité, juste un petit calcul tout bête, aujourd'hui à la gare de Cully ça coûte Fr. 7.-/jour pour stationner sa voiture pour un usage de 5 jours par semaine pendant un mois, c'est plus que Fr. 150.- la place, c'est déjà plus intéressant de ce qui a été estimé dans le préavis, soit Fr. 100.-.

M. V. Chollet :

Il est d'accord avec M. P.-Y. Delcourt sur l'aspect stratégique à long terme. C'est clair que tout le monde a compris que ce n'était pas intéressant financièrement. Par contre si on a l'ambition de louer ces places, ça serait à la Municipalité de voir les modalités pour louer ces places. A son avis sur le long terme c'est possible, ce n'est sûrement pas un rendement aussi intéressant que pour de l'habitation. Mais enfin voilà, c'est une opportunité de décider de ce qu'on fait de ce terrain et comme l'a dit M. J. Micol, c'est une manière de soutenir les habitants du bas de Villette et puis la mobilité douce à long terme.

M. J. Micol :

Le rapport de la Commissions des finances effectivement est extrêmement bien fait et il salue ce rapport remarquable.

Par contre ce qui a été rapporté ce soir n'est pas exactement ce qui est dans le rapport parce que le rapport de la Cofin mentionne qu'il y a une fréquentation de 5 à 6 voitures en moyenne et pas 4 comme on l'a entendu. L'autre élément, les gens bougent et se déplacent, donc il ne faut pas penser que ce sera plein tout le temps. Puis un autre point important est que les écopoints vont être installés à Villette et occuperont des places de parc, donc il y aura moins de places de parc que maintenant. Il appelle les conseillers à soutenir l'achat de ces places de parc et il aimerait qu'il y ait éventuellement un amendement : est-ce que si effectivement on refuse d'acheter à Fr. 200'000.- que des négociations soient entreprises pour que l'on achète à un prix inférieur.

M. J. Berthet :

Il a une question. Dans le rapport de la Commission des finances il est mentionné qu'un privé était intéressé à acheter mais qui évidemment y a renoncé. Si ce soir la commune renonce aussi à cet achat, que va-t-il arriver de cette parcelle, qu'est-ce que l'Etat de Vaud va en faire ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

C'est tout simple. Si on n'achète pas, l'Etat de Vaud va probablement la garder.

Par contre, il aimerait faire un petit peu la synthèse de tout ce qui s'est dit. Il pense que MM J. Micol et P.-Y. Delcourt ont parfaitement raison. Par rapport au train, au début 2021 il y aura la cadence au quart d'heure à Cully et on peut espérer qu'à Villette il ne s'arrêtera plus toutes les heures mais toutes les demi-heures, à voir. Donc à Fr. 7.-/jour x 5 jours, avec 8 voitures en moyenne, c'est déjà rentable mais peut-être pas à Fr. 200'000.-.

Il aimerait maintenant pour clore cette discussion que la Cofin ou le Conseil donne à la Municipalité une marge de négociation pour qu'elle puisse négocier et qu'elle y revienne avec ou alors que le Conseil dise à Fr. 150'000.- on y va.

Ce serait dommage de laisser complètement laisser tomber cette parcelle parce que cette petite gare comme l'a dit M. J. Micol, si on veut la soutenir, il faut qu'on ait quelques places autour. Effectivement les écopoints prendront 2-3 places.

Il estime qu'il ne faudrait pas laisser partir cette parcelle ou au moins laisser la Municipalité la négocier éventuellement avec l'Etat de Vaud.

Mme F. Gross :

Précipitation n'est pas raison. M. le Syndic vient de le dire, qu'est-ce que fera l'Etat de Vaud si nous refusons ce soir, il ne fera rien. Laissons l'Etat de Vaud, s'il veut vraiment vendre cette parcelle et revenir avec un prix inférieur vers nous sachant que, si elle a bien compris le préavis, il y a un droit de préemption. Donc de toute manière la commune sera contactée avant quelconque privé et aura la priorité. Laissons les venir, ne nous mettons pas à genoux sur un prix que nous trouvons trop élevé. Donc elle invite les conseillers à refuser ce préavis et à ne pas donner d'ores et déjà à la Municipalité une marge de négociation. Attendons, cela ne se fera pas en 2 mois !

M. J.-Ch. Dunant :

Il ne faut pas oublier que c'est du terrain à construire. On n'est pas sur le domaine public.

Il aimerait savoir est-ce qu'on est dans un processus de vente ou pas ?

M. G. Hauert, Municipal :

Au premier abord le voisin y était intéressé mais à Fr. 250'000.- c'était trop cher. Comme c'est la commune qui a la priorité, l'Etat de Vaud l'a proposé à Fr. 250'000.- et on a négocié à Fr. 200'000.-. A présent, il ne sait pas si un futur acheteur éventuel achèterait à ce prix ou plus bas. On ne peut pas le savoir.

M. D. Gay :

Il y a 2 choses dites qui méritent des investigations complémentaires. Mais là c'est trop tôt pour se prononcer. Premièrement, l'accessibilité, la possibilité de manoeuvrer sur le domaine public ou pas ? Deuxièmement le droit de préemption, dans le préavis il est indiqué que l'Etat de Vaud est tenu de consulter la commune, est-ce que c'est une pratique de faire et est-ce qu'il y a une base juridique ? Ça mériterait quand même qu'on sache de ce qu'il en est avant de prendre des positions de principe. C'est important. Donc tant au niveau du prix qui serait négociable et que de la possibilité de savoir si on a une priorité. Si c'est le cas, on est dans une position très confortable, mais si on n'a pas de priorité autre qu'une espèce de pratique, que celle du canton, c'est différent. Donc il y a encore beaucoup d'inconnues.

M. G. Hauert, Municipal :

C'est une pratique de l'Etat de Vaud. C'est d'abord les communes qui sont consultées quand il y a du terrain à vendre ou un bien immobilier et ensuite si les communes ne sont pas intéressées c'est dans le privé.

M. J.-L. Badoux :

Concernant le stationnement payant. A Vevey côté ouest, sur la route de Corseaux, il y avait un parking qui était totalement gratuit et totalement encombré. Il y a quelques semaines des horodateurs ont été posés et depuis ce parking est totalement vide !

M. J. Micol :

Il aimerait savoir si on va inclure ou prendre en compte le fait qu'il y a une possibilité de renégocier au cas où c'est refusé ?

Le Président :

Au cas où c'est refusé, la Municipalité peut revenir avec un nouveau préavis.

G. Hauert, Municipal :

La municipalité retire son préavis.

La parole n'est plus demandée.

Le Président confirme que le préavis est retiré.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 18/2018 de la Municipalité du 5 novembre 2018;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

AVISE

que la municipalité retire ce préavis

<p>7. PRÉAVIS 19/2018 - LAVAUX PATRIMOINE MONDIAL - RÉALISATION ET INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATION DANS LES VILLAGES DE LAVAUX</p>

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Rufi:

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 19/2018 tel que présenté mais suite aux commentaires de la commission ad hoc, elle se rallie à la proposition de son amendement sachant que c'est un peu une compétence municipale.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

Mme V. Hill :

Elle lit les conclusions et propose d'amender le préavis 19/2018 comme suit :

Point 1 :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en place des panneaux d'information touristique objet du présent préavis, sous réserve :
 - **d'une part** de l'allocation du crédit LADE de CHF 100'000.- ;
 - **d'autre part qu'un appel d'offres soit fait auprès d'un minimum de trois fournisseurs pour la production des panneaux.**

Elle précise que même si le montant pour la commune est bas, le montant global est hors subvention de Fr. 330'000.- dont à peu près Fr. 200'000.- pour la production des panneaux. C'est un montant suffisant pour justifier une demande d'offres que ce soit dans le public ou dans le privé. Ça lui semblerait une procédure normale pour que les choses soient faites dans les règles de l'art.

La discussion est ouverte.

M. R. Bech, Municipal :

L'amendement proposé par la Commission ad hoc ne pose pas un problème et sur le fond il est justifié. Sur le résultat escompté, on peut avoir évidemment quelques doutes mais on peut demander 2 ou 3 offres sachant toutefois que le fournisseur des totems prototypes, qui sont déjà à Lutry, a visiblement la place no 1.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote l'amendement.

Point 1 :

2. d'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en place des panneaux d'information touristique objet du présent préavis, sous réserve :
 - **d'une part** de l'allocation du crédit LADE de CHF 100'000.- ;
 - **d'autre part qu'un appel d'offres soit fait auprès d'un minimum de trois fournisseurs pour la production des panneaux.**

C'est accepté par 50 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 19/2018 amendé.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 19/2018 de la Municipalité du 5 novembre 2018 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité

1. **d'autoriser** la Municipalité à procéder à la mise en place des panneaux d'information touristique objet du présent préavis, sous réserve
 - d'une part de l'allocation du crédit LADE de CHF 100'000.- ;
 - d'autre part qu'un appel d'offres soit fait auprès d'un minimum de trois fournisseurs pour la production des panneaux ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 66'500.- TTC;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 al. 7 de la loi sur les communes (LC);
4. **d'amortir** l'investissement de CHF 66'500.- sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 6'700.- par année (chapitre 160, tourisme), le premier au budget 2019.

8. PRÉAVIS 20/2018 - TEMPLE DE CULLY, RÉAMÉNAGEMENT DE LA SACRISTIE

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

Mme Ch. Ostorero:

Elle lit les conclusions et propose de refuser le préavis 20/2018 tel que présenté

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. L. Berthet :

Il lit les conclusions et propose de refuser le préavis 20/2018 tel que présenté

La discussion est ouverte.

M. G. Hauert, Municipal :

C'est vrai que pour l'exercice des cultes, ça ne va changer de beaucoup. C'est quand même occupé une quinzaine de jours par année par le Lavaux Classic et le Cully Jazz Festival et lors des concerts, il y a une cinquantaine de personnes sur cette galerie. C'est un peu beaucoup pour l'accès qui y est et s'il serait fermé ce serait un manque à gagner pour ces sociétés. Après est-ce que la commune agira différemment pour les sociétés ou pas, à voir, mais il faudra prendre des mesures.

M. J.-L. Badoux :

Malheureusement aujourd'hui on est confronté de plus en plus à des normes. Il trouve intelligent de remplacer un escalier étroit et mal foutu par un escalier confortable qui répond aux normes. Mais l'escalier proposé est énorme et il ne répond pas aux normes. Les normes sont très claires. La galerie

accueillant un grand nombre de personnes, son accès par un escalier doit être constitué selon les normes AEAI-Association des établissements cantonaux d'assurance incendie.

L'escalier faisant 1,20 m. n'est constitué que de palier de marches droites et est demi-tournant. Ce qui a convaincu la commission de vous suggérer de ne pas accepter ce préavis c'est qu'au dire de l'architecte mandataire, on a dessiné un escalier de la largeur réglementaire, mais on sait déjà qu'on va demander à l'ECA une dérogation avec l'appui des monuments et des sites pour le faire moins large. En finalité, on s'est très rapidement rendu compte qu'on allait en fait remplacer un escalier en colimaçon par un escalier un petit peu plus large en demi-tournant. C'est un des éléments qui nous a incités à refuser le préavis.

Puis un deuxième élément, voir en traitillé mais tout doux sur le plan, ce qui correspond à un sommier ou un bord de dalle qui tient toute la galerie. On n'a pas trouvé mieux que de mettre ou d'amplifier des couts de transformation en plaçant cet escalier sous ce sommier qu'on nous a assuré qu'on pouvait le découper sans autre souci. Ces éléments constructibles, ces doutes et accessoirement le montant à investir même si le projet il est vrai était très intéressant graphiquement représenté, on vous suggère donc de refuser ce préavis.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il faut savoir une chose. Il existe une loi très claire comme quoi l'entretien des bâtiments de culte, soit les temples dans le canton, incombe aux communes. Là on est sur un problème de sécurité parce que l'ECA a clairement dit que l'accès à la galerie par cet escalier en colimaçon n'est plus apte pour recevoir 50 personnes s'il y a un problème. Ce chemin de fuite n'est pas suffisant. Comme l'a dit M. G. Hauert, le Festival Cully Jazz donne 9 concerts, avec la galerie occupée. Si on devrait fermer la galerie, il perdrait 50 personnes à peu près à Fr. 40.-/soirée x 9 = Fr. 18'000. Donc il y aurait un manque à gagner important. Idem pour le Lavaux Classic.

S'il y a un pépin, la Municipalité ne le prendra pas sur elle. On peut dire, ça bien été jusqu'à maintenant, mais on sait que le risque zéro n'existe pas. Alors certes que peut-être on pourrait faire quelques économies. M. G. Hauert avait déjà regardé au cas où mais il pense que si le Conseil refuse ce projet ou refuse de faire quelque chose dans le temps, le signal donné assez fort à ce moment-là, veut dire que le Conseil ne va plus garantir l'entretien des bâtiments administratifs de la commune et que tout ce qui ne rapporte pas on n'entretient pas. Ce n'est pas forcément une bonne approche. Il estime important que pour la sécurité des gens sur la galerie, il faut faire le nécessaire.

D'autre part, il rappelle l'aval de la Fondation de Germaine Parisod de l'Eglise de Villette, qui met à des fonds à disposition qui ont été prêtés dans le temps pendant 15-20 ans, au début sans intérêt. Cette fondation nous a avancé ces fonds pour qu'on les place.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote le préavis 20/2018.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 20/2018 de la Municipalité du 5 novembre 2018;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
par 45 voix pour, 3 contre et 4 abstentions

de refuser le préavis 20/2018

9. COMMUNICATION 07/2018 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX DU PRÉAVIS 02/2016, RÉSEAU D'EAU DES GRANGES (RIEX) ET CHEMIN NEUF (EPESS), LIAISON RIEX-EPESS PAR LA ROUTE DE LA CORNICHE

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et le Président clôt la discussion.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

Quelques informations :

- La secrétaire municipale Mme Sandra Valenti a subi une petite intervention et sera 2 mois absente. C'est Mme Martine Haefeli qui la remplacera. Elle est présente ce soir et il la remercie.
- Etat de Vaud : le Registre foncier a quitté Cully en septembre et a été réparti entre Yverdon et Vevey. On a été informé qu'au dernier moment qu'il allait transformer le bâtiment au ch. de Versailles où il y avait avant l'ancienne préfecture et l'office des poursuites. Ces 2 entités vont revenir dans ce bâtiment, la préfecture dès le 1^{er} avril 2019. Comme la préfecture, qui se trouve actuellement dans le bâtiment de la commune, est locataire avec un bail commercial, le canton va devoir nous proposer un nouveau locataire. A voir.

Il termine en remerciant les conseillers pour leur travail et pour avoir accepté le budget 2019.

Certes il est très déficitaire. Ce qui n'est pas maitrisable, c'est l'Etat de Vaud, qui nous coute très cher et c'est une année un peu transitoire puisqu'il y a le RIE III qui n'est pas encore réglé entre le canton et la confédération, ce qui fait que c'est les communes qui passent à la caisse.

Il remercie également les commissions qui ont œuvré toute l'année, ainsi que ses collègues municipaux et municipales, les chefs de service et tout le personnel de la commune ainsi que l'huissier, M. Pierre-Alain Genton, qui est toujours à disposition pour préparer les salles.

Et il souhaite à tous et à toutes de bonnes fêtes de Noël et tous ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année ainsi qu'aux familles et se réjouit de partager le verre d'amitié et le repas qui suivra.

M. Raymond Bech, Municipal

Il remercie les conseillers pour leur acceptation du préavis 19/2016 concernant les panneaux.

Il a 3 communications :

- Ecopoints : les écopoints de la Tioleyre, de Grandvaux, d'Aran et d'Epesses seront opérationnels dès début janvier 2019. Les anciens seront encore fonction jusqu'à la fin du mois de janvier pour avoir une transition et à partir du 1^{er} février 2019, on passera sur une collecte additionnelle à ces écopoints et la collecte porte-à-porte reste inchangée jusqu'à fin juin 2019. Celui de Pra Grana est prévu pour fin mars 2019 et celui de Cully reste à déterminer.
Toute la population va recevoir cette information par un tout ménage au début de l'année 2019.
- Le chantier des mises en séparatifs des Fortunades et de la route du Vigny : en creusant, on s'est aperçu que le tronçon de l'eau usée qui relie le bout du Vigny au tronçon de l'avenue de la Gare est complètement éclaté, ce qui signifie qu'il y a également des déversements de ces eaux usées quand il y a des blocages sur les eaux claires. Ça nous amène donc à remplacer ce tronçon et inévitablement à une augmentation, un dépassement du budget qui a été alloué. On l'estime à peu près à Fr. 15'000.-. La question va se poser si on va mettre ce budget dans les investissements ou le passer en compte de fonctionnement. Ces travaux sont prévus au début de janvier 2019.

- La STEP : on a depuis à peu près les vendanges quelques problèmes avec l'installation de déshydratation des boues. On a l'a réparée. Elle est retombée en panne, réparée et de nouveau en panne et réparée. Donc il faut s'attendre à ce qu'on doive remplacer cette installation dans le cadre d'un préavis, qui sera soumis au Conseil, estimé à peu près d'ores et déjà à Fr. 100'000.- d'investissement supplémentaire, ce qui n'était pas prévu au plan d'investissements.

Il se joint à son collègue pour remercier le Conseil pour son travail et sa pertinence et pour lui souhaiter tous ses meilleurs vœux.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Il informe qu'après la magnifique édition du Cully Festival Jazz d'avril 2018, la Municipalité a reçu quelques doléances et plaintes des riverains directs liés à cette manifestation. Il y a avait donc quelques réadaptions à faire. On a beaucoup travaillé avec les organisateurs afin d'améliorer sensiblement les problématiques qui étaient posées. Le 20 novembre 2018, une huitantaine de personnes ont participé à la séance publique donnée à la salle Davel sous la houlette de notre excellente modératrice, Mme Caroline Bachmann, c'était indispensable de le faire. Les personnes rencontrées après ont été satisfaites des positions prises. Il y avait une nouvelle présentation du festival du jazz et des adaptations qui vont être faites en 2019 par rapport aux problèmes de 2018. On a posé le canevas.

Concernant la motion de Mme C. Bachmann et consorts "Cohabitation entre les manifestations et les habitants de Bourg-en-Lavaux", il donnera réponse lors du premier conseil 2019.

Il souhaite aux conseillers de joyeuses fêtes de fin d'année.

Mme Nicole Gross, Municipale

Elle mentionne la pétition pour des espaces verts entretenus à Cully et la réponse de la Municipalité, déposée sur les tables, et est à disposition pour plus de détails.

Elle rappelle la mise en vente des vins 2018 de la commune qui aura lieu le 22 février 2019.

Elle souhaite tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

M. Georges Hauert, Municipal

Les chantiers : celui de la Justice avance dans les délais, en parallèle avec les façades du Raisin. Ça suit son cours. Les Fortunades, les travaux sont pratiquement terminés, les nettoyages se feront la semaine du 14 décembre, il reste des portes qui suite à un retard de livraison n'ont pas pu être posées. Elles seront posées la première semaine de janvier 2019. Donc elles ont été fermées avec du bois, ce qui sera à charge du fournisseur des portes. Et puis les travaux extérieurs se feront au printemps pour la végétation et l'aménagement de la place.

Il souhaite aux conseillers des bonnes fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux.

Mme Evelynne Marendaz-Guignet, Municipale

Elle remercie les commissions d'urbanisme et de la mobilité. L'aménagement du territoire, on a beaucoup travaillé en collaboration avec le canton de Vaud sur la délimitation du périmètre du fameux PAC Lavaux et maintenant sur la base de ce périmètre provisoire, on est en train de jeter les bases pour le plan d'affectation. On va faire la demande de subventions et préparer l'examen préliminaire et ensuite on pourra rentrer plus dans le débat car ça deviendra plus concret pour les habitants.

Elle souhaite un bon Noël et une année 2019 fructueuse.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il annonce que la commission de recours en matière d'impôt a rejeté les recours concernant les anciens droits d'eaux de l'ex-commune de Villette. Elle a rendu une décision assez détaillée et précise, ce qui permettra à la Municipalité de rédiger une communication pour le premier Conseil 2019.

Les escaliers de la Criblette au-dessus de la gare de Grandvaux sont terminés y compris leur éclairage. Il y a encore 2 ou 3 bricoles à faire.

Il se joint aux bons vœux exprimés par ses collègues pour les fêtes de fin d'année.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

Mme A. Ammon-Staudenmann :

Elle a une question. On a parlé de la convention APOL, de son renouvellement, ou de sa potentielle dénonciation d'ici 2021 avec une échéance en 2019. Et puis sauf erreur, le rapport de la Commission, mentionne un audit externe sur l'année 2018 par rapport à nos options. Elle aimerait savoir où en on était, si cet audit externe avait eu lieu et puis si le renouvellement ou la dénonciation de la convention allait être officiellement soumise au Conseil, quelle est la procédure à apporter à cette démarche ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Effectivement on a pris un petit peu de retard, comme dans les statuts et les différentes choses liées à l'APOL mais on doit rendre réponse en 2019 pour une prolongation du contrat jusqu'en 2021. Cela a été reporté sur l'année 2019 mais il y aura des réponses. Il rappelle que le contrat nous liant à l'APOL est sous une décision municipale. Une communication sera transmise au Conseil communal dans le courant 2019.

En tout cas au début 2019 au premier Conseil communal de 2019, on devra voter sur un préavis de nouveau règlement de police pour notre commune.

Mme F. Gross :

1er point concernant la fermeture du registre foncier de Cully. Pour information, elle a déposé une interpellation à ce sujet au Grand Conseil au mois de septembre, notamment sur son annonce par voie de communiqué de presse et que la Municipalité et des autorités n'avaient pas été avisées avant le communiqué de presse. Elle a bien entendu les propos de M. le Syndic sur la même procédure sur la préfecture et elle ne manquera pas d'en faire part au conseiller d'Etat concerné lorsqu'elle aura la réponse. C'est toujours bien d'avoir ces infos pour pouvoir faire passer ceci plus loin.

2^{ème} point. Concernant les tests des lumières suite au plan lumière dont on avait parlé en fin 2016, un plan lumière qui avait été validé. Une entreprise belge qui avait été choisie, elle avait déjà fait une remarque à ce sujet-là, on lui a répondu que c'était la plus professionnelle, alors elle ne doute pas du professionnalisme de l'entreprise mais par contre elle émet quelques doutes sur l'esthétisme. Les lampes testées, notamment elle en a vu quelques-unes à Epresses et qui selon elle, ne s'accordent pas bien avec certaines façades de nos maisons vigneronnes. Connaissant toutes les lois qu'on veut nous imposer, notamment via les monuments historiques, elle se pose la question est-ce un test, ce qu'elle espère, si ce n'est pas le cas, elle ferait peut-être une demande très ironique qui est de maintenir nos décorations de Noël toute l'année, qui ne sont pas beaucoup plus esthétiques, mais qui iraient mieux avec les façades de notre village.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il est déjà ravi d'apprendre que les décorations de Noël vont mieux qu'autre chose !

Pour répondre sur la question des éclairages à Epesses. Oui c'est un test et on nous a proposé des nouveaux modèles à l'essai. La Municipalité s'est rendue pour les apprécier sur place. Séance à laquelle il n'y était pas malheureusement pour raisons de santé mais il se trouve qu'effectivement les commentaires des habitants et de ses collègues ont démontré que les modèles proposés en test n'étaient pas adéquats du tout. Suite à cela on a demandé à l'entreprise de proposer autre chose. Parce qu'évidemment lorsque qu'on va remplacer les lampadaires, notamment dans des lieux aussi sensibles et protégés architecturalement que les bourgs, on ne peut pas mettre n'importe quoi. Ce qui fait qu'on va revenir avec d'autres propositions.

Il annonce que l'année prochaine on présentera au Conseil le plan lumière terminé et il faudra encore voir comment le mettre en œuvre. Ça fera l'objet d'un préavis qui portera sur le bourg d'Epesses en particulier. Alors pourquoi Epesses, pas parce que c'est l'endroit où on aime tester les lampadaires mais parce que l'éclairage actuel est essentiellement en vapeur de mercure, et ce n'est plus conforme aux normes. Il faut les changer le plus vite possible, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent parce qu'évidemment on attendait le plan lumière pour savoir quel type de lampadaire et où les mettre.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la séance à 19h00.

Un apéritif et un repas suivent la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz